



TELETHON 2020-Confinés-mais toujours mobilisés

Le Téléthon 2020 ne ressemblera pas aux autres, c'est certain! mais le soutien de tous, partout en France reste essentiel pour participer au combat contre les myopathies et les maladies rares.

Nos malades et leur famille ne peuvent pas attendre et le Téléthon sur le terrain représente plus de 40% de la collecte finale.

Pour nous aider à vaincre, permettre de nouveaux médicaments et de nouvelles thérapies, faites un don au Téléthon.

La coordination AFM-Téléthon de l'Ain vous remercie du fond du cœur.

Marie-Christine Martinet, Coordinatrice départementale AFM-Téléthon  
06 10 85 80 84 telethon01w@afm-telethon.fr

# TÉLÉTHON 2020

## ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !



Matt Pokora,  
Parrain du Téléthon 2020



**PARTICIPEZ**  
à une chaîne  
de solidarité  
unique au monde

En remettant ce bon de soutien à l'un de vos amis et en partageant avec lui les victoires que nous obtenons grâce à la générosité de tous, vous renforcez une immense chaîne de solidarité.

Plus nous serons nombreux, plus nous donnerons aux malades et aux chercheurs la force de guérir.

**Vos dons changent des vies ! Merci !**

© Photos : Agence 914, C. Hargoues / AFM-Téléthon - Romain Hirz / Oki

**RENDEZ-VOUS LES 4 ET 5 DÉCEMBRE SUR france.tv Telethon2020**

# BON DE SOUTIEN À COMPLÉTER PAR UN PROCHE

→ **Moi aussi, je participe au TÉLÉTHON 2020**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

→ Je fais un don de  € par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon.

**Pas besoin de timbre !** Je renvoie mon don sous enveloppe sans l'affranchir à :

**AFM-Téléthon - Opération Amis**  
Libre réponse 12936  
16919 Angoulême Cedex 9

**Si vous êtes imposable, profitez de votre avantage fiscal :** 66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. **Votre don doit être effectué avant le 31 décembre 2020** afin de le déduire de votre déclaration de revenu 2021.

**Vous bénéficiez d'une déduction fiscale sur vos dons**

80 € DÉDUCTION FISCALE 53 € COÛT RÉEL 27 €

100 € DÉDUCTION FISCALE 66 € COÛT RÉEL 34 €

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal, vous tenir informé-e de nos actions et celles de nos établissements de recherche, faire appel à votre générosité et mener des études spécifiques. Vos informations ne seront en aucun cas échangées avec d'autres associations caritatives ou sociétés commerciales, elles seront éventuellement utilisées par l'AFM-Téléthon, ses établissements de recherche, et ses éventuels sous-traitants pendant 10 ans et jusqu'à 50 ans pour des événements exceptionnels. Pour la bonne administration de vos dons, vos informations peuvent faire l'objet d'un transfert hors UE pour certains traitements (pour plus d'informations, consulter notre « Politique de protection des données » sur [www.afm.telethon.fr](http://www.afm.telethon.fr)). Vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité des données en contactant le service donateurs par e-mail : [relationdonateurs@afm-telethon.fr](mailto:relationdonateurs@afm-telethon.fr) ou par téléphone au 0 825 07 90 95 (Service 0,15 € TTC/min + prix appel).